

Journée plus longue et vacances réorganisées

Avant de lire

Le journal *Le Soir* a révélé hier les pistes du Pacte d'excellence, méga-plan visant à améliorer l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans ces pages, nous en dé-

cryptons quatre : la réforme du rythme scolaire ; la fin du CEB en 6^e primaire ; les maternelles qui deviendraient obligatoires ; et la fin du redoublement avec la mise en place d'un tronc com-

mun jusqu'à 16 ans. Des pistes auxquelles s'ajoutent celles issues de la société civile.

En fil rouge, la genèse de ce pacte (page 7) et notre éditorial (page 24). ■

1. CHANGER DE RYTHME

Journée scolaire allongée d'1 heure, voire d'1 heure 30, et congés mieux répartis sur l'année, deux pistes explorées dans le cadre du Pacte d'excellence.

● Caroline DESORBAY

La question ultrasensible des rythmes scolaires a été inscrite cent fois au tableau noir sans que jamais les ministres en charge de l'enseignement n'osent s'y attaquer. Cette fois, la réforme semble bel et bien amorcée.

Premier changement envisagé : l'allongement de la journée scolaire de 60 ou 90 minutes. « Ce temps supplémentaire serait consacré en partie aux devoirs et aux activités parascolaires, artistiques, culturelles, sportives... », explique Marc Romainville. Psychopédagogue et professeur à l'université de Namur, il a participé à un groupe de travail en charge du tronc commun.

La journée serait réorganisée en tenant compte des moments où les élèves sont moins réceptifs. « On sait par exemple que la période midi - 15 h n'est pas propice aux apprentissages logico-mathématiques, on pourrait proposer aux enfants des activités culturelles ou citoyennes ».

Rester 1 heure de plus, pas vraiment une révolution pour le psychopédagogue « car la majorité des enfants restent à l'école jusqu'à 17 heures mais actuellement on ne leur propose pas d'activités.

Ils traînent dans la cour ». Outre l'avantage de mieux coller au rythme de travail des parents, cette mesure serait socialement plus équitable. « Il est préférable que le travail scolaire soit géré par l'école car certains parents n'ont pas les capacités d'aider leurs enfants ».

Les « pacto-sceptiques » brandissent l'argument du coût et le chamboulement organisationnel qu'une telle mesure engendrerait. Pour eux, ce ne sera pas pour demain !

Une semaine de congé, pas suffisant pour bien récupérer

L'autre piste explorée en matière de rythmes scolaires, nettement moins onéreuse celle-là, est l'allongement des vacances d'automne et de printemps. Le nouveau calendrier scolaire ponctuait chaque période de travail de 7 semaines de 2 semaines de vacances. « Les experts considèrent qu'une semaine de congé ne permet pas aux enfants de récupérer suffisamment », confirme Dominique Lafontaine, professeur à l'ULg et présidente du département « Éducation et Formation ».

Et les vacances d'été, on les rabote ou pas ? Pour les parents qui ont déjà du mal à occuper leurs enfants pendant les congés

scolaires, deux semaines de vacances supplémentaires, c'est synonyme de galère, organisationnelle et financière (les stages, ça coûte cher !).

« Ne pas écourter les vacances d'été impliquerait de diminuer le temps d'apprentissage de deux semaines et cela n'a pas été envisagé à ma connaissance », rassure Marc Romainville.

Une partie des acquis perdue à la rentrée de septembre

Sept semaines, c'est amplement suffisant aux enfants pour se refaire une santé. Pendant les longues vacances d'été, ils ont tendance à oublier une partie des savoirs engrangés l'année précédente.

« Des études ont testé les connaissances des enfants à la fin du mois de juin et au début du mois de septembre. Ils en savaient moins à la rentrée scolaire. Ce sont de nouveau les enfants plus fragiles dont les acquis sont déjà un peu branlants qui perdent le plus. ■

Alterner 7 semaines de travail et 2 semaines de vacances pour permettre aux enfants de bien récupérer

INTERVIEW • M.-M. SCHYNS, ministre de l'Enseignement**« La clé de la réussite du Pacte d'excellence, ce sera l'adhésion de tous les acteurs de l'enseignement »**

Marie-Martine Schyngs, la réforme de l'Enseignement, c'est le monstre du Loch Ness. Certaines mesures du Pacte d'excellence étaient déjà sur la table il y a 25 ou 30 ans. Pourquoi ça marcherait cette fois-ci ?

Grâce à la démarche qui est innovante. Ce n'est pas un processus top-down mais bien participatif. Avec les acteurs de terrains, nous allons déterminer les priorités à court, moyen et long terme. Elles devront ensuite faire l'objet d'une adhésion de tous. Sinon ça ne marchera pas. Il peut y avoir un consensus sur les orientations, mais sur la mise en œuvre de ces orientations, on va encore devoir beaucoup travailler. Dire simplement : on va mettre deux semaines de congé en plus, ça ne va pas. Cela doit être pensé dans un ensemble. Ce rapport qui sera remis dans dix jours au gouvernement, je tiens à le présenter au Parlement, puis il va retourner dans les groupes de travail, pour affiner tout cela en septembre, et aller vers les priorisations.

Tout ça va prendre du temps. Or l'urgence est là. Vous n'avez pas peur de sacrifier une génération en attendant que le pacte se concrétise ?

On ne peut pas planifier un tel changement en un mois. Mais ça ne prendra pas 10 ans non plus. Il faut trouver un moyen terme. Et certaines grosses priorités pourront rapidement être rencontrées. Mais bon, il faut voir la faisabilité des propositions qui seront faites et voir quels seront les impacts budgétaires.

Justement : vous ne croyez pas qu'il faut se donner les moyens plutôt qu'essayer d'optimiser l'enseignement avec les moyens actuels en réallouant plutôt qu'en débloquent de nouveaux fonds ?

Ce sera au gouvernement de trancher. Le but n'est pas de faire des économies. Les enquêtes OCDE montrent d'ailleurs que nous sommes dans la moyenne en matière de dépenses consacrées à l'enseignement.

En mettant autant de gens autour de la table, vous n'avez pas peur d'une dilution des actions, d'un saupoudrage pour contenter tout le monde ?

Non puisque nous dégagerons des priorités qui répondent aux attentes de tous les acteurs. Chacun va devoir s'approprier toutes les décisions.

C'est toute une culture à changer aussi. Vous n'avez pas peur de la résistance au changement, notamment chez les profs ?

Le changement doit se faire de manière progressive. On ne peut pas dire aux enseignants «vous devez changer» et ne pas les aider à changer. Cela dit, beaucoup de profs sont conscients que l'environnement a évolué, notamment à cause du numérique. Ils savent que leur rôle est appelé à changer. La majorité n'a pas envie de rester figée dans un système qui date de 50 ou 60 ans. Mais bon, des résistances, il y en aura toujours...

Vous n'avez pas l'impression que le changement, ce sera plus dur chez nous, notamment à cause de la structure en réseaux de notre enseignement ? Ce n'est pas le bon moment pour essayer de faire plus travailler les réseaux ensemble ?

Il y a deux réseaux en Flandre, ça ne leur a pas posé problème. Arrêtons de nous autoflageller. Ce ne sont pas les réseaux qui poseront des soucis. Par ailleurs, le Pacte d'excellence prévoit que, dans l'officiel, on sépare à l'avenir le pouvoir régulateur, c'est-à-dire la Fédération Wallonie-Bruxelles, et le pouvoir organisateur... ■

J.-C.H. et M. Dum.

DANS LE RÉTRO

«Jusqu'en 1953, on quittait l'école à la mi-juillet»

Les congés scolaires ont d'abord été fixés par les fêtes religieuses et des besoins de main-d'œuvre. L'économie les détermine surtout depuis la révolution industrielle ; congés payés et société des loisirs les sacralisent.

● **Dominique WAUTHY**

En Belgique, l'école ne devint obligatoire qu'en 1914 ; déjà, les classes sociales aisées partaient en villégiature. Pas question d'école, donc durant l'été propice au voyage pour les nantis et leur progéniture. Pour les classes laborieuses, c'est le travail aux champs qui réclame des jeunes bras vaillants. À l'époque et jusqu'aux congés payés, ces vacances d'été n'excédaient pas les six semaines.

« *Quand j'étais aux études, juste après-guerre, nos vacances d'été débutaient un peu avant la mi-juillet, se souvient Benoît Guillaume, ex-président de l'Association européenne des enseignants et ancien directeur d'école. On rentrait vers la mi-septembre, ce qui faisait que le 1^{er} trimestre était moins ravageur et le 3^e trimestre plus long. Comme d'autres collègues, j'estime que 7 semaines de cours pour 2 semaines de relâche, c'est l'idéal pour tous.* »

En 1800, après l'Ancien régime, les seules vacances accordées commençaient le 5 août, pour se terminer le 20 septembre. Ces vacances correspondaient à l'aide que les enfants

devaient apporter lors des vendanges et de la moisson.

Merci à Napoléon Bonaparte

Il faudra attendre 1860 pour que Napoléon III accorde 5 jours de vacances supplémentaires pour les fêtes de Pâques. Sinon Noël, Ascension, Assomption, Toussaint étaient fériés, comme l'avait fixé dans un arrêté le Premier Consul Bonaparte le 19 avril 1802.

La Belgique indépendante a continué d'appliquer cet arrêté, y ajoutant par la suite le lundi de Pâques et le lundi de Pentecôte. Dans son ouvrage *Petite histoire des grandes vacances*, Daniel Moatti écrit que le pape Grégoire II « *accordait dès 1231 des vacances pour les travaux agricoles. Ces vacances, qui ne devaient pas excéder un mois, portaient le nom significatif de "vendanges"* ». Mais en réalité, chaque école appliquait son système de congés, soit généralement 15 jours à Pâques et du dernier jeudi d'août au premier lundi d'octobre.

4 à 6 semaines l'été pour alder

Au XIX^e siècle, toujours pas de système unifié de vacances sco-

laires. Dans les écoles de village, on était aussi sur les bancs le samedi matin et tous en congé le jeudi après-midi. À Namur, la tutelle de la députation provinciale imposait aux écoles communales de rester ouvertes 11 mois durant. Et il revenait au conseil communal de fixer lui-même les dates et heures d'ouverture des classes. Ainsi en 1864, à l'école communale de Natoye (Namur), on suivait les cours de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 14 h. Sauf entre le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre où on débutait à 8 h 30 jusqu'à 11 h 30 ; l'horaire d'après-midi restant pareil aux heures printemps-été. Les grandes vacances, pour assurer les récoltes, c'était du 1^{er} septembre au 1^{er} octobre ; parfois dès le 15 août... quand la députation marquait son accord. Époque où le salarié travaillait 16 h/jour et 7 jours semaine ; ses rares congés étaient des jours fériés religieux. Les congés payés, institués le 27 juin 1936, apportèrent une liberté nouvelle. On ajouta à ces quatre semaines des fêtes civiles ou la commémoration de la fin des guerres. Des jours chômés tout aussi profitables à l'économie des loisirs. ■.

«Le redoublement n'est pas une remédiation efficace. Tout le monde est d'accord là-dessus.»

Ariane BAYE et Marc DEMEUSE

50 % des élèves de 3^e secondaire ont déjà un retard scolaire. C'est un record du monde.

Pacte d'excellence tronc commun sans redoublement

Faire redoubler : c'est un échec

2. ENSEMBLE JUSQU'À 16 ANS

Un tronc commun de formations pour tous les élèves jusqu'à la 3^e secondaire et la suppression du redoublement. Un fameux morceau à avaler. Mais cela marche ailleurs.

● **Albert JALLET**

Un tronc commun pour tous les élèves jusqu'à la 3^e secondaire. Sans redoublement, ou alors de façon exceptionnelle.

Après ? Chacun choisit sa voie : soit vers l'enseignement supérieur, soit vers l'enseignement qualifiant.

Ariane Baye est professeur à l'Ulg et a participé aux travaux. Marc Demeuse est, lui, professeur à l'Université de Mons. Il a participé à l'état des lieux de notre système d'enseignement.

1. Redoublement inefficace C'est le constat qui est dressé : doubler ne sert à rien, au contraire. Marc Demeuse : «*Il n'y a pas beaucoup de sujets où l'on est d'accord mais sur celui-là, on l'est.*»

Des études ont été réalisées. Exemple avancé par Ariane Baye : «*Entre des élèves de même faiblesse qu'on laisse d'une part passer et d'autre part que l'on fait doubler, on constate que l'élève qu'on a laissé passer progresse mieux que celui qu'on a fait doubler. Ce dernier perd un an et de la*

confiance en lui. Le redoublement n'est pas une remédiation efficace. Au contraire.»

2. Supprimer, pas interdire Marc Demeuse précise : «*La crainte est que l'on interdise le redoublement par une ligne de décret. Le but, c'est supprimer le redoublement, le rendre inutile. Que faut-il mettre d'autre à la place. Quel type de remédiation. On évoque alors une intervention rapide au sein de la classe.*»

3. Diagnostic et solution Ariane Baye : «*Dans la plupart des cas, le professeur ne se trompe pas sur le diagnostic et identifie très rapidement les élèves qui vont rencontrer des problèmes.*»

Là où s'inscrit la différence, c'est dans le remède. «*Le remède doit intervenir rapidement, en classe. Ces dernières années, on a remarqué une explosion des demandes auprès des PMS, logopèdes etc.*» On externalise le traitement des problèmes.

«*Or, un modèle au États-Unis, "réponse à l'intervention", démontre que l'on est en mesure de répondre à 80 % des cas au sein de la classe normale. Que dans*

15 % des cas, il faut en plus une aide plus personnalisée, sous forme de tutorat et qui nécessite un investissement temps plus important. Reste 5 % qui ne relèvent plus de la compétence de l'enseignant.»

4. Formation «*Les enseignants ne sont pas formés à cette remédiation directe. On n'est pas dans cette culture-là. Cela doit être inclus dans la formation du professeur, ce qui nécessite un allongement de son cursus. En attendant, il existe des dispositifs qui fonctionnent dans d'autres pays, on peut les utiliser.*», précise Ariane Baye.

Marc Demeuse : «*D'où l'idée d'un master pour tout le monde. Pour que tout le monde puisse acquérir les outils nécessaires. Il est impératif d'avoir la conviction des professeurs. Il faut une école faite pour les élèves mais aussi pour les enseignants.*»

5. Élite Ce non-redoublement va-t-il opérer un nivellement par le bas et donc nuire aux meilleurs ? «*Dans les pays qui ne pratiquent pas, ou plutôt très peu le redoublement, la proportion d'élèves très bons est plus élevée.*» ■

Tronc commun : un peu de rénové

Un tronc commun jusqu'à la 3^e secondaire : mais pas du général. Ce serait un peu un retour au rénové.

● **Albert JALLET**

Formation commune jusqu'à la 3^e secondaire. « Cela se pratique dans les pays scandinaves mais aussi asiatiques, en Espagne... Cela fonctionne. » précise Ariane Baye.

Marc Demeuse : « Il ne faut pas un tronc commun d'enseignement général parce qu'alors on va dans le mur. C'est un peu un retour au rénové. Comme les Finlandais qui ont commencé en même temps que nous mais qui ont été jusqu'au bout. Il faut mettre en place en enseignement polytechniques. »

Ariane Baye : « Cela donne à tous les élèves l'occasion de s'ouvrir à plus de facettes professionnelles. Comme ils choisissent plus tard et en meilleure connaissance de cause, ils sont plus acteurs de leur choix. Et on remarque que cela aide aussi dans les choix ultérieurs pour l'enseignement supérieur, par exemple. Ce

qui réduit de ce fait le taux d'échec dans cet enseignement. À noter que ce tronc commun ne pénalise pas non plus les meilleurs mais que cela amène de meilleurs résultats chez les moins favorisés. »

Coûteux ?

Marc Demeuse : « La Finlande et la Belgique consacrent la même part de moyens financiers à leur enseignement. Mais en Belgique, on n'est pas efficace dans la dépense des budgets. »

De pointer inmanquablement, la multitude de nos réseaux mais aussi les horaires des professeurs que certains verraient bien un peu plus étoffés. ■

VITE DIT

730 millions d'euros

La Fédération Wallonie-Bruxelles consacre 7,3 milliards d'euros à son système éducatif. Le coût

engendré par les échecs scolaires est évalué à un dixième de ce budget, soit 730 millions d'euros.

Indissociable

Les intervenants sont d'accord là-dessus : il ne faut pas implémenter une réforme et pas l'autre. Exemple : supprimer le redoublement sans installer

le tronc commun reviendrait à pénaliser encore plus la filière qualifiante qui deviendrait la solution au redoublement. Ce qui est déjà le cas, en partie.

« En maternelle, on essaye d'intégrer les prérequis du langage écrit : lecture, graphisme, mathématiques. »

Anne-Catherine NICOLAY

91,6 % des enfants sont déjà scolarisés

à 3 ans en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pacte d'excellence : l'école obligatoire dès 3 ans

« Donner une chance égale à tous »

3. MATERNELLES OBLIGATOIRES

L'accès à l'école est permis dès l'âge de 2,5 ans mais n'est pas obligatoire. Le pacte d'excellence envisage de rendre la scolarisation obligatoire à partir de

3 ans. La mesure a du sens...

● **Emmanuel HUTI**

Rendre l'école obligatoire dès l'âge de trois ans ne devrait pas impliquer de changement majeur dans l'organisation des familles.

Tout d'abord parce qu'une écrasante majorité d'enfants rejoint les classes maternelles dès 2,5 ans. Selon une étude

de l'UCL, en Fédération Wallonie-Bruxelles, 91,6 % des enfants sont scolarisés dès l'âge de 3 ans. On passe à 95,3 % à 4 ans et 96,1 % à 5 ans.

Les raisons sont multiples et certains parents n'y voient pas forcément que l'intérêt premier de l'enfant et son développement psychomoteur

et cognitif. Inscrire son enfant à l'école, cela permet aussi de se libérer d'une charge financière assez lourde : celle des crèches et garderies.

Mais il ne faut pas voir en l'école maternelle une garde-rie bon marché. « Avant, on appelait cela "l'école gardienne", analyse Anne-Catherine Nico-

L'école maternelle permet à l'enfant d'acquérir les prérequis avant d'aborder le primaire.

lay, docteur en science psychologique et de l'éducation. *Gardiennne, comme "garderie". Cela a évolué en termes d'objectif grâce à toutes les recherches menées sur le développement langagier et cognitif.*»

Dès sa naissance, l'enfant a besoin d'être stimulé. À l'école maternelle, la stimulation prend une forme ludique. «*On va intéresser l'enfant au travers d'une série d'apprentissages. En maternelle, on essaye d'intégrer les prérequis du langage écrit : comprendre les principes de la lecture, les prérequis en graphisme, en mathéma-*

tiques...»

Imposer à tous les enfants de débiter l'école à l'âge de 3 ans permettrait aussi de lisser les inégalités. Car un enfant qui n'a été que de manière ponctuelle à l'école primaire, généralement, au moment de son entrée en primaire, il accuse un retard. Il s'agit souvent de familles qui sont déjà quelque peu marginalisées. «*Les enfants sentent qu'il y a une différence avec un autre qui n'est à l'école que depuis un an. Il n'est pas préparé de la même manière pour la lecture, l'orthographe. Il y a aussi sa socialisation qui n'est pas la même s'il reste à la maison.*» Et par conséquent : «*le fait de rendre l'école obligatoire dès 3 ans permettrait de donner une chance égale à tous*

quel que soit le niveau socioculturel.»

Détecter les lacunes plus tôt

La scolarisation est aussi un bon donneur d'alertes afin de détecter les lacunes des enfants au plus tôt. «*On peut repérer plus précocement les enfants présentant - ou risquant de présenter en primaire - des difficultés d'apprentissage. De là, on peut mettre en place un accompagnement professionnel ciblé et spécifique pour ces enfants (de la logopédie, par exemple), dans un esprit de prévention.*» On privilégie ainsi l'accompagnement préventif pour éviter que l'enfant n'accumule des lacunes qui deviennent de plus en plus difficiles à rééduquer au fil des années. ■

Sur papier, le tronc commun existe déjà jusqu'à 14 ans. Dans la réalité, ce n'est pas vrai.»

Marc DEMEUSE (UMons)

75% Le pourcentage de élèves ayant réussi le CE1D (fin 2^o secondaire) en 2015. Contre... 93 % pour le CEB (fin 6^o primaire).

Pacte d'excellence : les évaluations remises en question

«Oui, si on supprime la rupture entre primaire et secondaire »

4. METTRE FIN AU CERTIFICAT D'ÉTUDE DE BASE (CEB)

Supprimer le côté certificatif du CEB (fin de 6^e primaire)...

Une piste du Pacte d'excellence. Oui, à condition de créer un vrai tronc commun entre primaire et secondaire, note Marc Demeuse (Umons).

● Interview : Anne SANDRONT

Marc Demeuse, vous êtes professeur en sciences de l'éducation à l'université de Mons. Parmi les pistes du Pacte d'excellence, il y aurait la volonté de mettre fin au rôle certificatif du CEB ? Est-il, pour l'heure, un facteur d'inégalité ?

Non, je ne pense pas. Il a été conçu à l'époque justement pour contrer le côté le fait qu'en fonction de l'école d'origine, les exigences étaient très variables. A un moment donné, on s'est dit qu'on ne pouvait plus laisser la 1^{re} grosse décision scolaire – qui est de permettre de sortir de

l'enseignement fondamental et d'accéder à l'enseignement secondaire – à la seule initiative locale.

Pourquoi ?

Les disparités étaient très grandes... L'épreuve commune a été essayée, puis elle est devenue obligatoire, devenant la 1^{re} épreuve obligatoire en Belgique francophone.

Mais le CEB n'est pas une garantie de réussite...

Non, évidemment. On peut avoir le CEB avec 51 % ou 99 %, et ce n'est pas pareil. Il recouvre une réalité variable.

Certains regrettent que ce soit trop facile ; d'autres, trop difficile... Mais on a au moins une norme commune.

Pourquoi alors lui retirer son caractère certificatif (obligation de le réussir pour passer en 1^{re} secondaire) ?

Déjà en 1997, quand on a fabriqué l'architecture du système, il était clair qu'on allait vers une structure qui poussait jusqu'à 14 ans un tronc commun. Et le CE1D (NDLR : épreuve certificative externe pour les élèves en fin de 2^e secondaire) est aujourd'hui très logiquement la fin de ce tronc commun.

L'autre aspect en défaveur du CEB, c'est qu'il ne faut peut-être pas multiplier sans cesse les épreuves.

Oui. D'autres ont comme argument de dire que c'est une époque où les élèves ne sont pas préparés à ce genre d'épreuves à 12 ans, et qu'il faut leur laisser encore un peu le temps...

Que disent les personnes en faveur du CEB ?

Les personnes en faveur du CEB pensent qu'il est bon de marquer une étape, sinon certains n'auront jamais de diplôme du tout... C'est un risque qui est soulevé : s'il n'y a pas de CEB, certains n'auront aucune qualité du tout !

Si on supprime le CEB, qu'est-ce qu'il faudrait alors changer ?

Il faut qu'il y ait un véritable tronc commun. Il faut qu'on

touche aux structures. Si c'est pour continuer avec la voie actuelle – une rupture nette entre le primaire et le secondaire – je ne vois pas très bien pourquoi on supprimerait le CEB.

En théorie, la rupture entre primaire et secondaire n'est pas si nette...

De fait. Sur papier, le tronc commun existe déjà jusqu'à 14 ans, avec des socles de compétences les mêmes pour tout le monde. À part les élèves qui vont en 1re différenciée, tous les élèves ont le même cursus... Mais dans la réalité, ce n'est pas vrai. Donc si on ne supprime pas la rupture entre primaire et secondaire, supprimer le CEB n'a pas de sens.

Vous dites que, dans la réalité, la rupture est toujours bien présente entre primaire et secondaire. À

quoi le voyez-vous ?

À la grande différence du taux de réussite entre le CEB, en fin de 6^e primaire, et du CE1D, en fin de 2^e secondaire. On s'interroge dès lors à la fois sur la façon dont on élabore ces deux épreuves et sur celle dont on travaille avec les élèves.

Comment peut-on améliorer les choses ?

Il faudrait regarder le parcours des élèves qui ont un CEB faible ou un CEB fort ; mais on a voulu préserver l'anonymat. Pourtant, il y aurait là tout un travail à faire avant de se lancer dans la suppression de l'épreuve. Il vaut mieux d'abord élaborer le parcours, et ensuite, seulement, voir si le CEB a encore du sens. ■

« Ce rapport va s'intégrer dans les travaux du pacte. Je m'y engage. »

Marie-Martine SCHYNS

24 citoyens de tous âges et origines ont réfléchi à l'école, encadrés par la Fondation Roi Baudouin.

Pacte d'excellence : des idées citoyennes

« Réussir à bousculer les rôles des différents acteurs, trop figés »

5. LES AUTRES PISTES

Il n'y a pas que des experts à se pencher sur le Pacte d'excellence. Un panel de 24 citoyens a été réuni durant trois week-ends. Ils formulent des propositions pour une école qui privilégie l'élève.

● **Jean-Christophe HERMINAIRE**

« Nous ne voudrions pas être instrumentalisés et que le texte de consensus que nous proposons ne serve qu'à opposer un vernis démocratique sur des décisions qui ont déjà été entérinées par ailleurs », préviennent-ils d'emblée dans la présentation de leur « avis ».

Ces 24 citoyens réunis sous

l'égide de la Fondation Roi Baudouin – et qui ont pris trois week-ends de leur temps pour réfléchir à l'enseignement de demain –, avaient de quoi être inquiets en découvrant dans la presse le rapport intermédiaire du groupe de travail central sur le Pacte d'excellence, hier matin. Alors qu'eux-mêmes remettaient seulement le fruit de leur réflexion à la ministre en charge de l'éducation.

Marie-Martine Schyns, séduite dit-elle par l'idée « innovante » de cette conférence « de consensus » citoyenne, a pris soin de les rassurer. « Ce qui se

« L'élève doit être le principal destinataire des mesures qui sont prises pour réformer l'enseignement. »

« passe est la preuve que c'est un chantier en construction, un chantier participatif. Et votre rapport va s'intégrer dans les travaux du Pacte. Je m'y engage. »

Finis la culture de l'échec

Il y a dans ce rapport citoyen « énormément de convergences avec les idées du pacte et même des choses qui vont plus loin », constate la ministre. Comme la volonté de valoriser la remédiation en amont, au cœur même de l'apprentissage, et non plus de l'associer à l'échec. Ou encore le principe « d'apprendre aux élèves à apprendre », ainsi que l'idée qu'il faut leur expliquer pourquoi ils vont à l'école, et pourquoi on leur fait apprendre telle et telle matière.

Un des points de convergence avec le rapport du Groupe cen-

tral, c'est la remise en question du redoublement « toujours vécu comme stigmatisant » par l'élève. Le panel des 24 citoyens s'est entendu sur une position claire : ils attendent du pacte qu'il « rompe avec la culture de l'échec qui imprègne beaucoup de pratiques pédagogiques actuelles » et qu'il « réussisse à bousculer les rôles des différents acteurs trop souvent figés dans les habitudes, qu'il impulse une révolution... »

Tronc commun jusqu'à 15 ans

Autre élément fort de la réflexion : impliquer davantage l'élève dans son orientation, qui « ne devrait intervenir qu'à l'issue d'un tronc commun suivi par tous les élèves jusqu'à 15 ou 16 ans », tronc commun qui doit permettre aux jeunes de découvrir un large éventail de matières et d'activités.

Détection et prévention de l'échec, évaluation sans sanctionner, participation accrue des élèves, lutte contre les inégalités, éducation à la citoyenneté, multilinguisme, enseignement plus vivant et plus transversal, coaching des jeunes profs, classes réduites et mieux équipées en numérique... figurent aussi dans les propositions citoyennes.

« L'enjeu prioritaire est d'amener tous les enfants à posséder les apprentissages de base en quittant l'école, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui », clame le rapport qui rappelle un autre principe de base : « L'élève doit être le principal destinataire des mesures qui sont prises pour réformer l'enseignement ». Cette conviction peut paraître une évidence, mais quand on voit ce qui oriente d'autres travaux... ■

Un processus largement ouvert

Engagé depuis une grosse année par l'ex-ministre de l'Enseignement, Joëlle Milquet, le chantier du Pacte pour un enseignement d'excellence a l'ambition « de renforcer la qualité de l'enseignement francophone ». Un objectif « devenu une réelle urgence collective ». Pour cela, le pacte propose « avant tout de remettre la pédagogie au centre du processus et non les systèmes, et de déployer l'autonomie et l'innovation pédagogique des acteurs. »

Entre autres. C'est l'orientation générale. Le processus d'élaboration, lui, a été largement ouvert. Chacun peut y apporter sa contribution via le site internet

(www.pactedexcellence.be) où l'on découvre les résultats déjà engrangés par les multiples groupes de discussion, conférences ou ateliers pédagogiques.

Mais le processus est bien sûr encadré par diverses structures. Au sommet : un comité d'accompagnement, présidé par la ministre, se prononce à chaque fin d'étape sur le résultat du travail du « Groupe central », réunissant un représentant de chaque Pouvoir organisateur, des fédérations de parents, des syndicats d'enseignants, de l'administration et des ministères, assistés d'un comité scientifique composé d'universitaires et d'ex-

perts. On compte douze Groupes de travail centraux et sous-Groupes décentralisés.

La note de synthèse du Groupe central, qui a fait le tri dans la multitude d'« orientations » émises par les acteurs du processus, va donc être présentée au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans dix jours. Puis la ministre compte la présenter au Parlement avant de la renvoyer aux groupes de travail pour « affiner » les propositions. On sera en septembre. Marie-Martine Schyns espère fixer les priorités pour la fin de l'année après les avoir, promet-elle, confrontées au terrain. ■ J.-C.H.

VITE DIT

La note de synthèse du Groupe de travail du Pacte d'excellence fait 11 pages. Dans la multitude des « orientations », sont proposés :

- Un métier d'enseignant en trois étapes, avec des temps de classe allégés pour les seniors et même une « année sabbatique » pour se

former et remplacer les absents.

- Un soutien aux jeunes profs, le cotitulariat, et une stabilisation plus rapide de l'emploi.

- Des périodes de travail redéfinies globalement (38 heures ?)

- L'évaluation de tous, même des profs et des directeurs.

- Une plus large autonomie des

écoles, mais un pouvoir régulateur central qui définit les objectifs généraux et des directions territoriales par zone qui contrôlent et concluent un « plan de pilotage » avec chaque école. Plus une inspection « new-look ».

- Un parcours d'éducation culturelle et artistique dans le plan de pilotage de chaque école.

- Une assistance pour les directeurs du fondamental et un coordinateur pédagogique par école, pour « dynamiser ».

- Un affinement du système d'aide aux écoles dites « d'encadrement différencié ».

- Un plan d'équipement « numérique » à la hauteur.